

## MOTION

Le Président de la Région GUYANE, Rodolphe ALEXANDRE, et les Chefs Coutumiers Kali'na de Guyane se sont réunis le Lundi 14 Mars 2011 à la Cité Administrative de la Région Guyane aux fins de régler :

D'une part les difficultés relatives à la participation des peuples autochtones de Guyane, singulièrement des Kali'na aux manifestations prévues au Jardin d'acclimatation dans le cadre de l'année des outre-mers.

Et,

D'autre part proposer des orientations visant à faire valoir les aspirations et les obligations de la France en matière des droits des peuples autochtones conformés par le droit international.

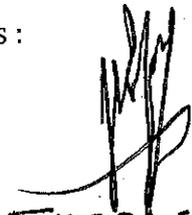
- 
- ✓ Considérant que la France œuvre pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme qui sont une préoccupation légitime de la communauté internationale et elle accorde une égale considération aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels.
  - ✓ Considérant que les crimes perpétrés à l'encontre des peuples autochtones doivent faire l'objet d'enquêtes, être jugés et punis par les gouvernements et les organes judiciaires pénaux internationaux.
  - ✓ Considérant que les droits reconnus dans le Projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constituent les normes garantissant la survie, la dignité et le bien être de ces peuples. Il convient de mettre tout en œuvre pour l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en outre mer
  - ✓ **Vu** les faits qui se sont déroulés au Jardin d'acclimatation lors de l'exposition coloniale de 1931 au cours de laquelle les kali'nas avaient été exhibés de façon dégradante. Certains ayant même péri victimes du froid ou de leurs blessures morales ;
  - ✓ **Vu** la volonté du Président de la République, Monsieur Nicolas Sarkozy, d'inscrire l'année des outre-mers comme un événement majeur destiné non seulement à rendre hommage aux cultures diverses des outre-mers mais encore à valoriser, au sein de la nation, l'expression des identités plurielles des différents territoires ;
  - ✓ **Vu** les inquiétudes légitimes des Chefs Coutumiers Kali'na soucieux de ne pas occulter les faits douloureux datant de l'époque coloniale et d'éviter symboliquement le Jardin d'acclimatation comme lieu de leur participation ;

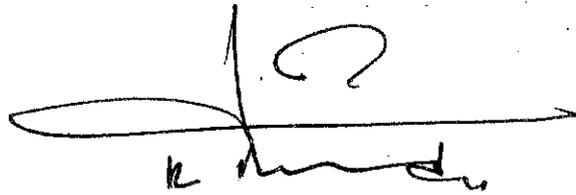
- ✓ **Considérant** que l'objectif visé par le Président de la République Française, La Ministre de L'Outre - Mer et le Président du Conseil Régional de la Guyane est d'offrir à la communauté Kali'na, comme aux autres représentants des peuples premiers des outremers, la possibilité de présenter dignement et de partager leur culture, leurs traditions, leurs savoir-faire dans le respect des valeurs qui les soutiennent ;
- ✓ **Considérant** toutefois que la République ne doit pas oublier les évènements douloureux qui ont entaché les expositions coloniales de l'époque notamment au Jardin d'acclimatation ;
- ✓ **Considérant** que les corps n'ont jamais été restitués aux familles ;

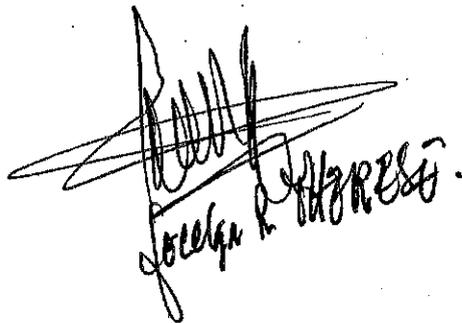
## PROPOSENT

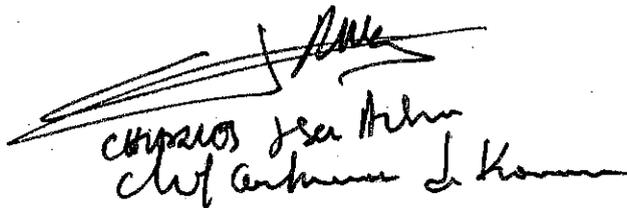
- 1) **Qu'un monument et une plaque commémorative soient apposés au jardin d'acclimatation en mémoire des peuples premiers de Guyane mais aussi des peuples colonies françaises de l'époque ;**
- 2) **Qu'un monument soit érigé en Guyane française au cours de cette année 2011 afin qu'il devienne un lieu de commémoration ;**
- 3) **Qu'en Guyane soit établi un jour de commémoration des peuples autochtones conformément à la volonté de la région Guyane ;**
- 4) **Que la France ratifie la Convention 169 concernant les peuples autochtones et tribaux comme d'autres pays membres de l'union européenne l'ont faite : Espagne, Pays-Bas, Danemark ;**
- 5) **Que les garanties du respect, de l'équité et de la dignité, sont des conditions suffisantes pour la participation des peuples kali'na aux côtés des autres peuples premiers en provenance des outremers.**

Les Signataires :

  
TAGRESE Michel



  
Joseph R. HORESE

  
Christophe J. de Krom  
Chef Antenne de Kourou